



Communiqué de presse – 10 mars 2016

L'UTP prend position sur les nouvelles Régions et leurs compétences

Pour l'UTP, la création de nouvelles Régions aux compétences élargies est une opportunité pour renforcer l'efficacité du transport public de voyageurs. Prête à mettre son expertise au service des exécutifs régionaux, l'organisation professionnelle propose des pistes d'actions dans une position adoptée par son Conseil d'administration.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la France compte 12 Régions métropolitaines, la Corse et 5 Départements et Régions d'outre-mer. Suite aux récentes lois de décentralisation : loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite « loi MAPTAM » et loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite « loi NOTRe », le champ de compétences de ces nouvelles Régions s'est sensiblement élargi. Celles-ci deviennent notamment chefs de file de l'intermodalité.

Pour l'UTP, la réduction du nombre de Régions, le transfert prochain de compétences dévolues jusque-là aux Départements et leurs responsabilités de chef de file de l'intermodalité offrent une opportunité historique de revoir le système de transport pour le rendre encore plus efficace.

Réunis au sein de l'UTP, les opérateurs de transport public sont désireux d'apporter leur expertise à la construction des politiques régionales.

C'est tout l'objet de la position adoptée par le Conseil d'administration de l'UTP du 11 février dernier.

Dans ce texte, l'organisation professionnelle émet plusieurs recommandations pour optimiser les différentes offres de transport dans les territoires régionaux.

Pour l'UTP, il est essentiel :

- d'établir un diagnostic avant d'opérer des choix pour optimiser et rationaliser l'offre de services et le parc de matériels ;
- de replacer l'utilisateur au cœur du financement des services ;
- de mesurer l'impact de la montée en puissance du digital et de la billettique ;
- et d'affirmer les hubs et les pôles d'intermodalité régionaux.

Pour en savoir plus, [télécharger la position « Nouvelles Régions, nouvelles compétences : une opportunité pour le transport public de voyageurs »](#).

Contacts

Claude Faucher – Délégué général de l'UTP. Tél. : 01 48 74 73 67.

Dominique Fèvre – Directrice de la Valorisation et de la Communication. Tél.: 01 48 74 73 46.

Anne Meyer – Département Affaires économiques et techniques. Tél. : 01 48 74 73 28.

UTP

L'Union des Transports Publics et ferroviaires (UTP) est l'organisation professionnelle regroupant les entreprises de transport public urbain, les entreprises de transports ferroviaires (voyageurs et fret) et les gestionnaires d'infrastructure ferroviaire en France. Elle représente la profession et défend les intérêts collectifs de ses adhérents auprès des institutions françaises et européennes. L'UTP représente plus de 180 entreprises de transport urbain et ferroviaire réparties sur le territoire français et incarne l'unité de la branche ferroviaire.

www.utp.fr